

Progression du projet Biogas Regions

En cette fin du mois d'avril, une réunion de projet a eu lieu. Les différents partenaires ont eu l'opportunité de discuter sur différentes tâches du projet. Particulièrement, les discussions ont porté sur les dernières modifications du logiciel d'études d'opportunité pour lequel notre partenaire allemand est en charge de la programmation.



Ce logiciel permettra à chaque partenaire moins expérimenté d'étudier 5 sites au choix. Les sites dont l'étude d'opportunité sera satisfaisante pourront ultérieurement faire l'objet d'une étude de faisabilité.

Pour l'heure, le choix des sites est en cours dans notre Région. Une certaine diversité des lieux est préconisée et des contacts doivent être pris. Mais la priorité est donnée à des sites incluant le monde agricole.

Nouvel outil à disposition du public

Dans notre page dédiée au projet, un nouvel outil est dès à présent disponible. Il s'agit du « Quick Check Tool », un questionnaire permettant de vérifier rapidement la possibilité de développer plus en profondeur un projet.

Ce test est particulièrement adapté pour toute personne qui a une première approche de projet de biométhanisation et qui souhaite être guidé un peu plus en profondeur dans ses réflexions avant de prendre contact avec un organisme réalisant des études plus approfondies. Ainsi, ce test est à effectuer avant même toute étude d'opportunité (ou pré-faisabilité).

Cet outil, dans sa version la plus complète (choix de répondre à toutes les questions dans toutes les rubriques), permet donc également à tout porteur de projet d'avoir une vision globale de tous les aspects à envisager pour l'élaboration de son projet.

Nous avons fait tester l'outil et les réactions sont positives. Seul bémol, la longueur du questionnaire. Ainsi, certaines parties peuvent sembler lourdes pour un porteur de projet dans un stade précoce de ses réflexions. C'est pourquoi, l'outil est mis en ligne à libre disposition du public mais nous conseillons de prendre contact avec nous afin d'orienter le choix des questions.



Le contenu de cette publication n'engage que la responsabilité de son auteur et ne représente pas l'opinion de la Communauté européenne. La Commission européenne n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y figurent.

Quoi de neuf en Belgique...

Tri des déchets organiques à Dinant.

Afin de réduire le volume des poubelle d'ordures ménagères, l'intercommunale BEP Environnement va généraliser d'ici 2010 la collecte en porte-à-porte des déchets organiques via des sacs biodégradables et compostables.

Depuis ce 6 avril, les habitants de l'arrondissement de Dinant trient la fraction organiques de la fraction non organique de leur déchets. Ainsi les déchets de cuisine, les petits déchets de jardin ainsi que les déchets qui ne se compostent habituellement pas chez les particuliers, tels les langes d'enfants, les litières biodégradables pour animaux, les restes de viande ou de poisson, le papier essuie-tout, les coquilles de noix et de moules, ... sont collectés à part afin de terminer leur vie dans le centre de biométhanisation de Tenneville.

Nous savons que les Intercommunales de déchets sont actives en matière d'installations de biométhanisation. Ainsi les 4 projets de digesteurs d'Assesse, Tenneville, Charleroi et Liège pourront accueillir les déchets organiques ménagers de nombreux foyers dans le futur.

En attendant, les arrondissements de Philippeville, Mettet et Dinant seront déjà prêts aux futurs changements de législation en matière de non enfouissement de la fraction fermentescible des déchets ménagers.

Pour plus d'info : <http://www.rtf.be/info/regions/namur/l%E2%80%99arrondissement-de-dinant-trie-ses-dechets-organiques-96767>. Site du Bep

Des nouvelles d'Europe...

En France, l'arrêté méthanisation qui encadre les installations soumises à autorisation est en cours de finalisation. Il concerne des prescriptions d'implantation, d'analyses, d'études, de conception, d'organisation, d'information et de suivi administratif. Par ailleurs, il impose et précise des points sur les substrats et les digestats.

Rhônealpennergie-Environnement, le partenaire français dans le projet, a réalisé un document qui reprend les principaux points de l'arrêté, organisé autour des thématiques citées ci-dessus, pour faciliter la lecture. Ce document de synthèse est disponible à l'adresse suivante : http://www.biogazrhonealpes.org/le_montage_doperations.php

Selon Rhônealpennergie-Environnement, cet arrêté n'est pas encore satisfaisant pour les agriculteurs, notamment sur les co-substrats. Il alourdit considérablement les démarches administratives et nécessite un suréquipement de l'installation.

Contact :



Le contenu de cette publication n'engage que la responsabilité de son auteur et ne représente pas l'opinion de la Communauté européenne. La Commission européenne n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y figurent.

Sandrine DUFOURNY, chef de projet

ValBiom asbl

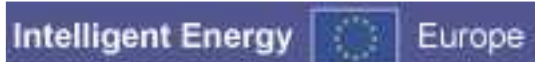
Centre wallon de Recherches agronomiques - Département Génie Rural

Chaussée de Namur, 146

5030 Gembloux (Belgique)

Tel : +32 (0) 81 627.154

s.dufourny@cra.wallonie.be



Le contenu de cette publication n'engage que la responsabilité de son auteur et ne représente pas l'opinion de la Communauté européenne. La Commission européenne n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y figurent.